



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2022 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2022-2023-2024

Conformément à l'article 956, du Code municipal, avis est donné par la soussignée, Sylvie Viens, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham, que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire, afin de procéder à l'adoption du budget pour l'année 2022 et du programme triennal d'immobilisation pour les années 2022-2023-2024.

Cette séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham se tiendra le 15 décembre 2021 à 19h30 au chalet des loisirs au 1393, rue Notre-Dame-de-Lourdes, à Saint-Edmond-de-Grantham.

Veillez noter que lors de cette séance, il sera question exclusivement de l'adoption du budget et du plan triennal d'immobilisation mentionnés.

Donné à Saint-Edmond-de-Grantham, ce 22 novembre 2021.

Sylvie Viens
Directrice générale et secrétaire-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis *ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2022 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2022-2023-2024*, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 22 novembre 2021 entre 8h30 et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 22 novembre 2021.

Sylvie Viens
Directrice générale et secrétaire-trésorière